



ADINA VĂLEAN
MEMBER OF THE EUROPEAN COMMISSION

Rue de la Loi, 200
B-1049 Brussels
adina.valean@ec.europa.eu

Bruxelles, 26.08.2020
PFM/Ares(2020)4190426

M. François BAUSCH
Vice-Premier Ministre, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Vous m'avez adressé en date du 30 juin dernier une lettre ouverte appelant à un soutien massif au transport ferroviaire européen et en particulier à accélérer les investissements pour l'extension du réseau ferroviaire européen. Permettez-moi de vous en remercier.

Je partage votre analyse de l'importance des chemins de fer dans le cadre de la transition climatique et numérique du système de transport européen et vos préoccupations quant à l'impact de la crise du COVID-19 sur les transports publics en général et le rail en particulier.

Les données collectées par les services de la Commission auprès des opérateurs ferroviaires décrivent une chute massive de la demande et des revenus au cours des derniers mois, allant jusqu'à -90% par rapport aux niveaux de 2019 pour le transport de passagers et une baisse de revenu moyenne de -17% entre avril et juin pour le transport de marchandises.

Face à cette situation critique, la Commission a tout d'abord souhaité donner aux Etats membres les moyens de soutenir en urgence les opérateurs économiques les plus affectés, comme ceux du transport public. C'est pourquoi dès le mois de mars, elle a décidé de proposer un nouvel instrument financier de soutien à l'emploi (SURE) mais également a activé la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance et mis en place un nouveau cadre réglementaire pour les aides d'Etat. Dans ce contexte, un grand nombre d'Etats membres ont d'ailleurs rapidement mis en place des aides au transport ferroviaire et ce sous différentes formes, comme des prêts ou garanties, des suspensions ou reports de taxes ou redevances, des contrats de service public extraordinaires mais aussi des plans d'investissement dans l'infrastructure.

Afin de restaurer rapidement la confiance des passagers et permettre une reprise rapide des transports publics, la Commission a également adopté le 13 mai dernier, des recommandations et orientations pour la restauration progressive des services de transport et la connectivité¹.

Cependant, au-delà de ces premières mesures d'urgence, il convient d'assurer la pérennité et le développement du secteur ferroviaire. Comme vous le savez, la Commission a annoncé dans le cadre du Pacte Vert européen son ambition de déplacer vers le rail une part substantielle des 75 % du fret intérieur passant actuellement par la route et d'inciter les citoyens européens à modifier leurs habitudes en termes de mobilité en privilégiant les solutions propres, comme le rail. Pour cela, nous souhaitons accroître l'attractivité et l'efficacité du secteur ferroviaire, notamment grâce à une augmentation de la capacité du réseau. Pour cela, nous souhaitons introduire des mesures permettant une gestion plus efficace de l'infrastructure ferroviaire. Nous prévoyons de continuer à soutenir les corridors de fret ferroviaire, y compris dans leurs efforts visant à améliorer et numériser la gestion des capacités d'infrastructure et les services de fret ferroviaire. Nous souhaitons que les projets visant à maximiser les avantages pour les transports internationaux soient prioritaires dans le cadre des financements de l'UE. Le soutien financier de l'UE accompagnera nos travaux sur l'amélioration du cadre juridique. Ces travaux sont déjà en cours dans le cadre de l'évaluation du règlement relatif aux corridors de fret ferroviaire.

La Commission a présenté le 27 mai dernier des propositions révisées pour le prochain cadre financier multi-annuel 2021-2027 et un nouvel instrument financier « Next Generation EU » en faveur d'un ensemble de mesures pour soutenir une relance durable, accompagnant la transition climatique et digitale de l'économie européenne. Ces mesures visent notamment à stimuler les investissements dans les infrastructures, en ligne avec les mesures que vous appelez de vos vœux pour le secteur ferroviaire.

La Commission propose ainsi de renforcer considérablement le programme InvestEU, en doublant ses moyens en faveur des infrastructures durables – y compris pour l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant - et en créant une nouvelle facilité pour les investissements stratégiques, y compris les infrastructures critiques comme le rail.

Nous proposons également de créer une Facilité de relance et de résilience visant à financer les plans nationaux de relance qui devront être cohérents avec les plans énergie-climat et accompagner les réformes prévues par le processus du Semestre européen. A ce titre, je souhaite qu'une partie conséquente de ses fonds puisse être allouée aux investissements dans les infrastructures de transport durable qui font déjà l'objet de nombreuses recommandations aux Etats membres.

La Commission propose enfin d'accélérer la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) principal d'ici 2030 grâce à une augmentation du budget du Mécanisme européen d'interconnexion (MIE), un outil qui devra continuer de bénéficier de manière très majoritaire au secteur ferroviaire.

Comme vous le soulignez très justement, les investissements majeurs dans l'infrastructure ferroviaire que nous soutiendrons au cours des prochaines années devront être coordonnés à l'échelle européenne et donner une priorité adéquate aux sections transfrontalières. Je veillerai en particulier à ce que la révision du règlement RTE-T en préparation et la préparation des

¹ Communication de la Commission C(2020) 3139 final du 13 mai 2020.

programmes de mise en œuvre du MIE y participent. Les services de la Commission continueront également à animer le réseau des gestionnaires infrastructures ferroviaires européens (PRIME) et à s'assurer du respect de la réglementation communautaire qui prévoit notamment des obligations en matière de coordination pour le trafic international.

Pour accompagner les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et promouvoir auprès des citoyens européens ce mode de transport propre, la Commission a proposé de lancer l'Année européenne du rail en 2021 avec, là encore, des moyens dédiés. J'ai bonne espoir que nous parviendrons rapidement à un accord sur cette initiative et je tiens à vous remercier personnellement pour le soutien que les autorités luxembourgeoises ont bien voulu lui apporter.

S'agissant enfin des mesures complémentaires en faveur de la mobilité active, il a été convenu en juin 2016 qu'une approche « bottom-up » consistant à permettre à l'ensemble des parties prenantes européennes de développer des propositions et recommandations pour une stratégie européenne pour le vélo était la plus appropriée, conformément au principe de subsidiarité. Le document remis à la Commission en 2017 dans ce cadre ont fait l'objet d'une analyse de la Commission. Cependant il n'a pas été possible pour la Commission d'adopter une telle stratégie avant son terme. Cependant des actions concrètes préconisées par les parties prenantes ont été mises en œuvre, comme par exemple, les « orientations européennes pour l'infrastructure cycliste ».

Je serais particulièrement heureuse que les initiatives européennes en faveur d'un report modal puissent favoriser le développement de la mobilité active. Nous avons déjà pu observer des évolutions locales en ce sens, de nombreuses villes définissant leurs propres objectifs de report modal et mettant en œuvre en faveur d'une mobilité plus durables, comme les zones à basses émissions et zones piétonnes. Ces mesures locales sont généralement pionnières.

Les chemins de fer européens doivent répondre dès aujourd'hui au défi de la transition climatique pour devenir demain l'élément central d'un système de transport européen multimodal décarboné garantissant la mobilité des citoyens européens et la connectivité de nos territoires. La Commission entend présenter d'ici la fin de l'année sa stratégie pour une mobilité durable et intelligente qui détaillera plus avant la place donnée et les mesures en faveur du transport ferroviaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Adina VĂLEAN